

Madame, Monsieur.

L'évolution de l'école pour une meilleure prise en compte des élèves à besoins spécifiques, en particulier ceux en situation de handicap et d'inaptitude, implique une adaptation de l'enseignement aux capacités individuelles.

Dans le souci de répondre à cet enjeu, l'équipe des enseignants d'EPS du collège/lycée NOTRE DAME de SANNOIS, en accord avec la direction de l'établissement, et la réglementation en vigueur, souhaite encourager l'utilisation du certificat médical d'inaptitude partielle ou totale, ci-joint, validé par décret en date du 11-10-88 et par l'arrêté du 1309-89.

Le renseignement de ce certificat médical type constitue un point d'appui essentiel et nécessaire pour adapter la pratique de l'EPS, respectueuse de l'intégrité physique et valorisant les potentialités.

Cette démarche doit permettre à l'élève, qui ne peut se soustraire au principe d'assiduité en cours, de vivre un temps d'enseignement adapté, compatible avec ses possibilités du moment. Espérant pouvoir compter sur cette collaboration, indispensable pour l'éducation physique de nos élèves, et ainsi contribuer à l'entretien ou au développement de leur santé, nous vous prions de recevoir, l'expression de nos salutations distinguées.

Epreuves adaptées à Notre Dame de Sannois au Baccalauréat 2018 / 2019

Activités proposées	Adaptations proposées
Relais/ vitesse	- En cas d'atteinte des membres supérieurs : adaptation du barème.
Badminton en simple	Adaptation du terrain en largeur et en profondeur en fonction de l'atteinte traumatique de l'élève. L'élève peut consulter les fiches d'évaluation.
Natation	250 m avec bareme adapté en alternant 2 nages.
Demi-fond	Marche athlétique : réaliser 3 fois 500m ; barèmes en fonction du handicap. L'élève peut consulter les fiches d'évaluation.
Musculation	En fonction de la pathologie, l'élève doit concevoir et mener à bien un projet d'entraînement ne sollicitant pas certains membres. Les charges et répétitions sont gérées en fonction des possibilités.
Course en durée	En fonction de la pathologie, l'élève doit concevoir et mener à bien un projet d'entraînement sur de la marche de longue durée en vue d'un objectif particulier : 3 fois 1000 m marche

EN CAS D'INAPTITUDE TOTALE

La Présence en cours d'EPS étant obligatoire, l'élève inapte totale devra se rendre en cours pour tenir des rôles d'aide (arbitre, entraîneur, observateur...) et acquérir les connaissances lui permettant par la suite de gérer sa vie physique.

IL est donc important pour que nous puissions gérer l'engagement en cours des élèves que vous puissiez préciser si :

- L'élève peut se rendre sur les installations éloignées de maximum 2 km.
- L'élève peut rester debout lors des rôles participatifs proposées.
- L'élève présente-t-il ou non des difficultés liées aux conditions climatiques.